Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité

SAISON 2021 : du 05 mars au 09 juillet toutes les 2 semaines Soit 10 distributions

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
05– 19	02 – 16 -30	14 – 28	11 - 25	09

Distribution:

- le vendredi de 18H00 à 19H00, <u>en dehors de la</u> distribution de légumes
- 2. puis de 17h00 à 19h00 pendant la saison de légumes

chez: Yann PIERREL:

3 bis, chemin des bruyères

88290 THIEFOSSE

En cas de problème contacter : Monique CLIMENT : 07 89 71 36 96



Et

le producteur : Michel FREDRIKSEN

Baudimont

88290 SAULXURES-SUR-MOSELOTTE 07 71 04 61 24

CONTRAT DE FROMAGE BIO DE CHEVRE

POUR 1 PETIT / GRAND PANIER toutes les 2 semaines ((à 5,60 € ou 11,20 €
---	----------------------

Tél :	Mobile :	Email :	@	<u>)</u>
NOM de l'adhérent :				

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés un panier de fromage (4 crottins frais, demi ou affiné (ou équivalent) pour le grand panier et 2 crottins (ou équivalent) pour le petit panier, variantes possibles) toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des évènements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à venir chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

- Prix unitaire du panier : petit 5,60 € ou grand 11,20 €
- Montant total de l'engagement pour la saison : petit panier 56 € ou grand panier 112 €
 Le paiement est effectué par 2 chèques de 28 € pour les petits paniers
 2 de chèques de 40 € et 1 de 32 € pour les grands paniers

Tous datés du 01/03 et libellés à l'ordre de Michel FREDRIKSEN

L'ensemble des chèques seront collectés au plus tard le 18/02/2021 par la référente, Monique CLIMENT Les chèques seront remis au producteur pour encaissement :

- pour les petits paniers 01 mars et 15 avril 2019 pour la saison
- pour les grands paniers 01 mars 15 avril et 15 mai 2019 pour la saison

Fait à	le	
Le producteur : Michel FREDRIK	SEN	L'adhérent :